

République française

Département du Lot

## COMMUNE D'ESPEDAILLAC

Séance du 21 janvier 2023

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 17/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gérard MAGNE

Présents : 9

**Présents :** Gérard MAGNE, Sylvain CAVALIE, Laurence LUCOTTE, Gérard DOREMUS, Francis JAMMES, Yves BAISSAC, Laura CIPIERE, Olivia BELKADI, Malika BEAUDET

Votants: 9

Pour: 9

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Bruno WIDENMANN, Sonia PAGES

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Laura CIPIERE

### Objet: Modification des tarifs de location de la salle polyvalente - DE\_2023\_1\_2

Le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente et de les fixer ainsi :

- Associations Communales (organisant des manifestations et festivités sur la commune)		Gratuit
- Associations réalisant une activité donnant lieu à rémunération		100 €
- Particuliers de la Commune	(sans chauffage)	100 €
	(avec chauffage)	120 €
- Associations extérieures à la commune	(sans chauffage)	190 €
	(avec chauffage)	200 €
- Particuliers extérieurs à la commune	(sans chauffage)	210 €
	(avec chauffage)	220 €
- Utilisation du Camion frigorifique		20 €
- Tarif Demi-journée (8 h-12 h) ou (14 h-19 h)		
x Particuliers de la Commune		40 €
x Associations ou Extérieurs à la commune		80 €
- Caution		300 €
(pour les associations de la commune, le Président de l'Association doit se porter garant à hauteur de 300 € pour les activités de l'association)		
- Cas Particuliers → Réunions de Services Administratifs, d'Organisations Agricoles ou autres : le Maire pourra mettre la salle gratuitement à disposition à deux conditions :		
x nécessité de laisser la salle dans l'état où elle se trouvait		
x effectuer un balayage de la salle après la réunion		

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance  
**Laura CIPIERE**

Le Maire  
**Gérard MAGNE**

RF SOUS PREFECTURE DE FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/02/2023 046 214000942 20230121 DE 2023_1_2 DE



Publication sur le site internet de la commune le : 14/02/2023